



**COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE  
INTERGOUVERNEMENTALE**  
(de l'UNESCO)

**Trente et unième session de l'Assemblée**  
UNESCO, 14-25 juin 2021 (en ligne)

Point 3.4.2 de l'ordre du jour provisoire

**PROPOSITION DE CRÉATION DU SYSTÈME DE DONNÉES ET D'INFORMATION  
OCÉANOGRAPHIQUES (ODIS) DE LA COI**

Résumé

Objectif du document : Ce document fait suite à la décision IOC-XXX/7.2.2 (Système de données et d'information océanographiques (ODIS)) par laquelle l'Assemblée a invité le Comité de l'IODE à élaborer une proposition de projet pleinement détaillée et chiffrée concernant le Système de données et d'information océanographiques (ODIS) de la COI afin de la soumettre au Conseil exécutif de la COI à sa 53<sup>e</sup> session, en 2020. En raison du report de la 53<sup>e</sup> session du Conseil exécutif avec un ordre du jour réduit, la discussion de la proposition est à l'ordre du jour de cette Assemblée.

Incidences financières et administratives : voir les paragraphes 28 à 31 et le tableau 3.

La/les proposition(s) de décision(s) est/sont référencée(s) sous le nom Dec. A-31/3.4.2(II) dans le document relatif aux décisions à adopter (document [IOC/A-31/AP Rev.2](#))

1. Une version plus complète de ce document est disponible sur le site Web de l'IODE-XXVI sous le nom [Document IOC/IODE-XXVI/6.1.1](#). La recommandation correspondante adoptée par l'IODE-XXVI (20-23 avril 2021) est disponible sous le nom [recommandation IODE-XXVI/6.1.1 : Mise en place du projet de système de données et d'information océanographiques de la COI \(ODIS\)](#).

## Introduction

2. L'Assemblée de la COI, lors de sa 29e session (juin 2017), a approuvé la proposition d'élaboration d'un document de réflexion sur le Système de données et d'information océanographiques (ODIS) et a souligné que l'ODIS devrait s'attacher à tirer parti des solutions existantes. Le document de réflexion indique que « *le système de données et d'informations océanographiques (ODIS) de la COI sera un environnement électronique où les utilisateurs pourront découvrir des données et des informations sur les côtes et les océans, ainsi que des produits ou services associés fournis par des États membres de la COI, des projets et d'autres partenaires de la COI. Ce système s'alignera sur les principes reconnus de gestion des données communautaires, tels que les principes FAIR (l'acronyme de Findable, Accessible, Interoperable and Reusable (Wilkinson et al.<sup>1</sup>)) et, dans la mesure du possible, interopérera avec les solutions de données existantes.* »

3. L'Assemblée de la COI, lors de sa 30e session, par la décision IOC-XXX/7.2.2 (Système de données et d'information océanographiques (ODIS)) :

« *Souscrit au concept, au plan de mise en œuvre et à l'analyse coûts-avantages relatifs à l'ODIS ;*

*Invite le Comité de l'IODE à préparer une proposition de projet entièrement détaillée et chiffrée pour le Système de données et d'information océanographiques (ODIS) de la COI, en vue de la soumettre au Conseil exécutif de la COI à sa 53e session en 2020.* »

4. Ce document fournit une « proposition de projet entièrement détaillée et chiffrée pour le Système de données et d'information océanographiques (ODIS) de la COI ». Ce document aurait dû être soumis au Conseil exécutif lors de sa 53<sup>e</sup> session en juin 2020, mais cela n'a pas été possible en raison de la pandémie de COVID-19 (voir aussi [IOC/EC-53/4.3.Doc](#) pour référence).

## Énoncé de vision de l'ODIS

5. La vision globale de l'ODIS a évolué depuis sa création en 2017 et se résume actuellement ainsi :

Le Système de données et d'information océanographiques (ODIS) de la COI sera un environnement électronique où les utilisateurs pourront découvrir des données, des produits de données, des services de données, des informations, des produits et des services associés, fournis par les États membres, les projets et d'autres partenaires associés à la COI (\*).

*(\* si l'ODIS se concentre initialement sur les « partenaires liés à la COI », il peut être tenu compte du partenariat établi dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable »*

---

<sup>1</sup> Wilkinson, M. D, et al (2016) The FAIR Guiding Principles for scientific data management and stewardship. Scientific Data, 3:160018, DOI: 10.1038/sdata.2016.18

## Composantes essentielles de l'écosystème numérique de l'ODIS

6. L'ODIS sera un système de systèmes ouvert, dont les composantes interagissent grâce à ODIS-Arch. Toutefois, les composantes de l'écosystème de l'ODIS fourniront des points d'ancrage à la communauté. Elles ont été établies ou sont en cours de développement.

### L'« écosystème numérique » de l'ODIS

7. L'ODIS reliera des systèmes décentralisés et indépendants (au sein et en dehors de la COI) par le biais d'une architecture d'interopérabilité décentralisée (ODIS-Arch), afin de former un écosystème numérique. Comme les écosystèmes naturels, l'ODIS sera résilient en cas de gain ou de perte de parties, et pourra accueillir une grande diversité de produits et de services, tout en conservant ses fonctions essentielles. De cette façon, l'ODIS sera un « environnement électronique où les utilisateurs pourront découvrir des données, des produits de données, des services de données, des informations, des produits et des services associés, fournis par les États membres, les projets et d'autres partenaires associés à la COI ». Cet écosystème est schématisé à la figure 1.

8. La mise en œuvre initiale d'ODIS-Arch - sur laquelle l'écosystème numérique s'appuiera - sera soutenue par le projet [Ocean InfoHub \(OIH\)](#) (voir ci-dessous). Il fournira une couche d'interopérabilité et une technologie de soutien pour permettre aux systèmes de données et d'informations océaniques existants et émergents de n'importe quelle partie prenante, d'interagir entre eux. Cela permettra le développement et la diffusion plus efficaces de la technologie numérique et le partage des données, des informations et des connaissances sur l'océan et les accélérera. En tant que tel, l'ODIS ne sera pas un nouveau portail ou un système centralisé, mais fournira une solution collaborative pour interconnecter des systèmes décentralisés en vue d'atteindre des objectifs communs.

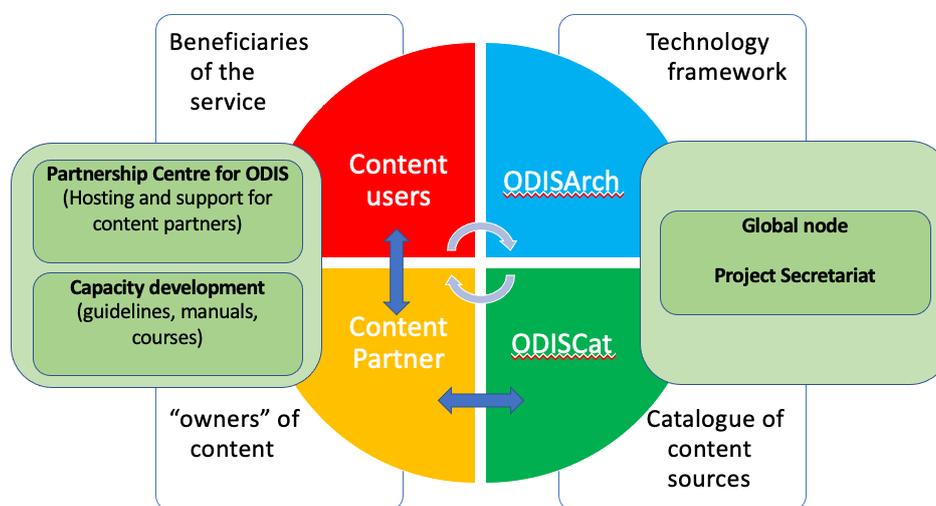


Figure 1 : l'écosystème numérique de l'ODIS (en anglais uniquement)

### Catalogue de sources ODISCat (<https://catalogue.odis.org/>)

9. Le « Catalogue des sources » de l'ODIS est la première initiative de catalogue en ligne, consultable et interrogeable, de sources/systèmes de données et d'informations, de produits et de services en ligne liés à l'océan. Des services tels qu'ODISCat fourniront un index et une colonne vertébrale pour les technologies naviguant dans l'écosystème de l'ODIS. ODISCat sert de source d'information de base pour la planification des nœuds régionaux et thématiques tout en servant d'outil de découverte pour les utilisateurs.

10. Au fur et à mesure du développement de l'écosystème de l'ODIS, ODISCat commencera à utiliser des mécanismes plus intelligents et normalisés pour étendre et mettre à jour ses fonds.

## Ocean InfoHub (OIH) (<https://oceaninfohub.org/>)

11. Le projet Ocean InfoHub (OIH) vise à améliorer l'accès aux informations, données et produits de connaissances numérisés sur l'océan en matière de gestion et de développement durable. En s'appuyant sur ODIS-Arch et les contributions des partenaires de l'ODIS, OIH aura pour fonction de relier et de mettre en place un réseau de nœuds régionaux et thématiques qui amélioreront l'accès en ligne et la synthèse des données, les informations et ressources de connaissances existantes au niveau mondial, régional et national, y compris les mécanismes d'échange existants. Le projet n'établira pas une nouvelle base de données centralisée mais favorisera la découverte et l'interopérabilité des systèmes d'information existants sur le Web. Le projet OIH est un projet sur trois ans (2020-2023) financé par la [Gouvernement flamand](#) (Royaume de Belgique), et mis en œuvre par l'équipe du [Bureau des projets de l'IODE](#) de la [COI/UNESCO](#).

### Centre de partenariat pour l'ODIS

12. Le partenariat multilatéral est au cœur de l'OIH et de l'ODIS. Ces efforts permettront de développer et de soutenir l'échange numérique multidirectionnel : dans chaque région, les partenaires qui interagissent par le biais d'ODIS-Arch contribueront simultanément aux données et aux informations d'un patrimoine numérique commun et auront accès aux contributions des autres, soit directement, soit par l'intermédiaire de centres tels qu'OIH.

13. Dans le cadre du programme d'échange international des données et de l'information océanographiques (IODE), il a été largement reconnu que bon nombre des 150 États membres ne disposent pas actuellement des capacités humaines et techniques nécessaires pour héberger des services de données et d'information en ligne, même lorsqu'un centre national de données océanographiques (CNDO) ou une unité de données associée est présent. Étant donné que les parties prenantes de l'OIH vont au-delà de la communauté IODE « traditionnelle », on peut supposer que le nombre de sources potentielles de données et d'information qui ne peuvent pas héberger leurs propres services en ligne sera considérablement plus élevé que celui dont nous avons connaissance aujourd'hui. Ainsi, le risque est qu'une grande quantité de données et d'informations soit effectivement invisible et donc inutilisable pour faire face aux défis communs de l'humanité et ni pour saisir nos opportunités partagées.

14. Dans chaque région (initialement l'Amérique latine, l'Afrique et les PEID du Pacifique), les partenaires ne disposant pas des capacités technologiques nécessaires pourront partager leurs données par l'intermédiaire du centre de partenariat. Le centre de partenariat desservira tous les nœuds régionaux actuels et futurs. Dans certains cas spécifiques, le centre de partenariat peut également être sollicité pour aider les partenaires régionaux.

### Analyse coûts-avantages

15. Il est fait référence au document [IOC-XXX/2 Annexe 6](#) de 2019 (Système de données et d'information océanographiques (ODIS) de la COI : Document conceptuel, plan de mise en œuvre et analyse coûts-avantages) qui a identifié l'option 4 : Mise en place progressive de l'ODIS en exploitant les infrastructures existantes (ODISstep), comme l'option privilégiée pour obtenir un maximum d'avantages pour un coût modéré (tableau 1).

16. Outre ses résultats techniques, un immense avantage de l'option 4 est la création d'une communauté de développement de contenus ayant une vision commune et une coordination partagée, avec l'ODIS comme point de ralliement. Cela servira de « multiplicateur de force », qui pourrait soutenir et accélérer les efforts.

	Coût	Avantages	Faiblesses
--	------	-----------	------------

<b>Option 4 : Mise en place progressive de l'ODIS en exploitant les infrastructures existantes (ODISstep)</b>	Moyen : 528 000 \$ <sup>2</sup>	Utilisation maximale des infrastructures, des systèmes et de l'expertise existants. Création d'une communauté de développeurs autour d'une vision commune. Meilleur partage des efforts. Multiples communautés de parties prenantes. Mise en commun et répartition des capacités de répondre aux besoins des utilisateurs à différentes échelles définies par les communautés de parties prenantes. La mise en place progressive permet une mobilisation plus fluide des ressources et une démonstration de faisabilité pour chaque composante.	Les avancées progressives peuvent sembler mineures par rapport aux progrès « big bang » réalisés par les organismes qui travaillent en silos (par exemple, la fourniture plus rapide par le court-circuitage de l'engagement communautaire et des principes de responsabilité et de gestion partagées). Plus difficile de susciter et de maintenir l'intérêt d'organismes qui ont beaucoup à apporter, mais qui veulent progresser plus vite.
---	---------------------------------	--	--

Tableau 1 : avantages et faiblesses de l'option 4 de l'ODIS (Mise en place progressive de l'ODIS en exploitant les infrastructures existantes (ODISstep)) Source : [IOC-XXX/2 Annexe 6](#)

17. Cependant, il existe un certain nombre de facteurs qui entraveront le développement du système et qui doivent être pris en considération :

- les formats de stockage et d'échange des (méta)données extrêmement variables ;
- les méthodes et les marqueurs de contrôle qualité extrêmement variables ;
- les incohérences sémantiques, notamment :
  - à haut niveau, les définitions multiples des « séries de données » ; ou même de « données », d'« informations » et de « connaissances » ;
  - les lexiques contrôlés et les ressources de description sémantique appliqués de façon incohérente ;
- les nombreux cas de doubles emplois ;
- la réticence à partager des données gratuitement et librement, malgré la politique établie par la COI en matière de données ;
- le suivi insuffisant de la provenance, notamment des licences et des restrictions/permissions lisibles par machine ;
- l'absence de plans de gestion (suffisants) des données et de l'information dans les projets ;
- le manque d'expertise pour gérer les données et l'information ;
- le manque de coordination suivie, malgré des efforts notables.

18. Ces facteurs combinés entravent l'interopérabilité de machine à machine qui permettra à l'ODIS d'exploiter les infrastructures et les ressources existantes. Toutefois, les efforts constants et

<sup>2</sup> Ce montant supposait que certains coûts de personnel seraient fournis sous forme de contributions en nature et le calcul des coûts datait de 2017.

concertés de la COI et de l'IODE suscitent déjà une nouvelle volonté de la communauté océanique d'aborder ces questions de manière cohérente.

19. Un certain nombre d'initiatives régionales et mondiales s'emploient à régler une partie des problèmes évoqués plus haut, et la COI et son programme IODE participent à quelques-unes (comme l'Ocean Infohub), mais des efforts importants seront encore nécessaires pour remédier à ces difficultés. Il en sera tenu compte dans le plan de travail.

20. Il est essentiel que la COI, par le biais de l'ODIS, participe étroitement à ces efforts pour convenir de « bonnes pratiques » ou de « normes » mondiales visant à faciliter la mise en place d'un système de données et d'information océanographiques véritablement mondial, qui permette la recherche et l'accès aux données au niveau des séries de données (ou même de l'observation), ainsi qu'à des informations, produits et services suivant une politique d'accès « libre et gratuit ».

21. Il convient de noter que des partenariats avec le secteur privé (IT) peuvent être envisagés pour aider à développer l'ODIS. Certains de ces partenariats sont en cours de discussion ou de démarrage.

## Objectifs du projet et plan de travail

### Objectifs du projet :

- (i) Le projet ODIS **développera la technologie** et la **culture collaborative (communautés)** nécessaires *pour construire le Système de données et d'information océanographiques (ODIS) de la COI en tant qu'environnement électronique où les utilisateurs peuvent découvrir des données, des produits de données, des services de données, des informations, des produits et des services fournis par les États membres, les projets et d'autres partenaires.* Les utilisateurs et les développeurs accéderont aux ressources de plusieurs composantes et pourront les exploiter par le biais des interfaces de chaque composante. Le projet s'appuiera en outre sur l'« **architecture de référence avec démonstration de faisabilité** » (**ODIS-Arch**), développée par le projet Ocean InfoHub, qui permettra à de multiples systèmes de données d'interagir avec les systèmes de la COI et entre eux pour toute une série de types d'informations, grâce à des interactions de machine à machine. Cela permettra de lancer un processus pour remédier à l'absence actuelle de communication automatisée et évolutive entre les nombreux (centaines) systèmes de données et d'informations marines, où les développeurs et les utilisateurs finaux doivent faire leurs recherches et télécharger à partir de chacune des sources en ligne, en investissant souvent d'immenses ressources pour faire face à une multitude de formats et de conventions changeants.
- (ii) Le projet **testera la technologie développée** dans des sous-projets de démonstration développés avec des nœuds de données et d'informations régionaux pour répondre aux besoins de leurs utilisateurs. Les technologies et les capacités développées par ces démonstrations seront ensuite partagées via le réseau de l'ODIS, comme décrit ci-dessous.
- (iii) Le projet **cherchera à ajouter des systèmes de fournisseurs de données et d'informations supplémentaires**, sur la base des informations disponibles dans le catalogue de sources ODISCat.
- (iv) Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre du projet Ocean InfoHub, le projet développera (à la demande des organes subsidiaires régionaux de la COI et d'autres groupements d'États membres ou d'organisations/programmes partenaires) des **nœuds de données et d'informations régionaux supplémentaires** pour répondre aux besoins de leurs utilisateurs.

- (v) Le projet fournira un « **service d'hébergement de nœuds** » aux États membres ne disposant pas de l'infrastructure nécessaire. Ce service sera assuré par le « Centre de partenariat de l'IODE pour l'ODIS ».
- (vi) Le projet fournira une **documentation d'orientation technique et procédurale ainsi qu'une formation connexe** pour aider les fournisseurs de données et d'informations ainsi que les diverses communautés d'utilisateurs à acquérir la capacité nécessaire pour participer activement et équitablement à l'ODIS.

*Stratégie de mise en œuvre :*

22. Les objectifs énumérés ci-dessus seront mis en œuvre par le biais d'un certain nombre de lots de travail (WP). Il est à noter que des indicateurs de performance seront identifiés pour chacun des lots de travail. Le Groupe directeur (voir WP1) s'en chargera lors de sa première réunion, avec les conseils et les orientations du Groupe directeur de l'IODE pour le projet Ocean InfoHub. Les lots de travail du projet seront les suivants :

- **WP1** : Gestion, coordination et évaluation de projets
- **WP2** : Développement technologique
- **WP3** : Mise en place et soutien initial du hub mondial et des nœuds régionaux
- **WP4** : Formation et développement des capacités des fournisseurs et des utilisateurs de données
- **WP5** : Communication, marketing auprès des utilisateurs et retour d'information

*Parties prenantes du projet : bénéficiaires et partenaires :*

23. Les groupes d'utilisateurs cibles du projet ODIS sont les suivants :

- (i) les scientifiques (secteur universitaire et privé)
- (ii) les organismes gouvernementaux/responsables politiques
- (iii) les programmes mondiaux et régionaux de la COI
- (iv) les centres nationaux de données océanographiques (CNDO) de l'IODE, les unités de données associées de l'IODE et les unités d'information associées de l'IODE
- (v) les Agences des Nations unies, les organisations intergouvernementales (OIG) et les organisations non gouvernementales (ONG)
- (vi) les entreprises industrielles et commerciales
- (vii) les citoyens scientifiques et le grand public

24. Il est important de noter que les groupes d'utilisateurs susmentionnés sont également ceux qui fournissent du contenu au système. Cela renforcera la nature autonome du système et assurera ainsi sa durabilité au-delà de la durée du projet. En outre, l'approche décentralisée permettra d'étendre le « réseau de partenaires » à de nouveaux fournisseurs de contenu et à de nouveaux utilisateurs, ce qui enrichira encore l'écosystème du contenu.

25. De plus, le projet ciblera les scientifiques en début de carrière et visera à intégrer des initiatives qui contribuent à l'égalité entre les sexes (priorité mondiale de l'UNESCO), ainsi que des

mesures visant à réduire la disparité, l'iniquité et la sous-représentation ainsi que d'autres axes de la diversité.

### Calendrier de mise en œuvre du projet

26. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de planification pour la mise en œuvre du projet entre 2021 et 2025. À cet égard, il est important de noter qu'au cours de la période 2021-2023, un certain nombre d'activités seront entreprises conjointement par le projet ODIS et par le projet Ocean InfoHub (qui se termine au début ou à la mi-2023). Les activités conjointes sont signalées par un Y dans le tableau.

27. À un stade ultérieur, les résultats décrits dans les lots de travail 1 à 5 seront associés au calendrier décrit ci-dessous (par l'événement de lancement ou le Groupe directeur).

Activités principales	Année 1 (2021)		Année 2 (2022)		Année 3 (2023)		Année 4 (2024)		Année 5 (2025)	
	S1	S2								
<b>WP1 : Gestion et coordination de projets</b>										
1.1 Création du Groupe directeur		X								
1.2 Réunion du Groupe directeur (conjointement avec le Groupe directeur d'OIH) (en ligne ou en face à face)		Y	Y	Y	Y	X	X	X	X	X
1.3 Évaluation régulière du projet						X				X
<b>WP2 : Développement et exploitation des technologies</b>										
2.1 Opérationnalisation du hub mondial	Y	Y	Y	Y	Y	X	X	X	X	X
2.2 Poursuite du développement et de la maintenance de l'application du nœud régional/thématique	Y	Y	Y	Y	X	X	X	X	X	X
2.3 Alimentation continue de l'ODISCat	Y	Y	Y	Y	X	X	X	X	X	X
2.4 Établissement du Centre de partenariat pour l'ODIS		Y								
2.5 Opérationnalisation du Centre de partenariat pour l'ODIS		Y	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>WP3 : expansion du réseau</b>										
3.1 Mise en œuvre, essais et soutien nécessaires pour établir les nœuds ODIS régionaux/thématiques (nouveaux ou supplémentaires) et les soutenir jusqu'à ce qu'ils soient autonomes (1)			X	X	X	X	X	X	X	X
<b>WP4 : Développement des capacités</b>										
4.1 Manuels d'exploitation (administrateurs, fournisseurs de contenu,	Y	Y	Y		X		X		X	

Activités principales	Année 1 (2021)		Année 2 (2022)		Année 3 (2023)		Année 4 (2024)		Année 5 (2025)	
	S1	S2								
<i>utilisateurs finaux) (à mettre à disposition en anglais, français, espagnol) (1)</i>										
<i>4.2 Cours de formation en ligne (pour les administrateurs/gestionnaires de nœuds et les fournisseurs de contenu et utilisateurs finaux) (à mettre à disposition en anglais, français, espagnol) (1)</i>	Y	Y	Y		X		X		X	
<i>4.3 Coordination de la dotation en personnel, du développement professionnel et d'autres stratégies visant à accroître la base de travailleurs qualifiés pour entreprendre les activités de soutien requises (1)</i>			X		X		X		X	
<i>4.4 Cours sur les compétences en communication (pour les administrateurs/gestionnaires de nœuds)</i>			X	X		X		X		X
<b>WP5 : Communication, marketing auprès des utilisateurs et retour d'information :</b>										
<i>5.1 Développement et mise en œuvre du plan de communication de l'ODIS</i>					X					
<i>5.2 Présentations de l'ODIS aux réunions des organes directeurs de la COI, des organes subsidiaires régionaux et des autres organes subsidiaires, ainsi qu'à d'autres endroits pertinents</i>		Y	Y	X	X	X	X	X	X	X
<i>5.3 Communiqués de presse, exemples de réussite et matériel de présentation/communication réutilisable (présentations, affiches, dépliants, etc.).</i>		Y	Y	X	X	X	X	X	X	X
<i>5.4 Listes de diffusion mondiales, régionales et thématiques</i>			Y	X	X	X	X	X	X	X
<i>5.5 Enquêtes de satisfaction auprès des contributeurs et des utilisateurs</i>				X		X		X		X
<i>5.6 Évaluation actualisée des besoins et comparaison avec l'engagement précédent</i>			X		X		X		X	

Tableau 2 : Calendrier de mise en œuvre du projet ODIS

### Incidences financières (calcul des coûts)

28. Une estimation préliminaire des coûts a été préparée dans le document [IOC-XXX/2 Annexe 6](#) (Système de données et d'information océanographiques de la COI (ODIS)) : Document conceptuel, plan de mise en œuvre et analyse coûts-avantages) et a été mis à jour avec plus de détails et pour une période de cinq ans (2021-2025).

29. Étant donné qu'il est extrêmement difficile (voire impossible jusqu'en 2024) de créer des postes réguliers supplémentaires au sein de l'UNESCO, les États membres sont invités à envisager des détachements à long terme soit au Bureau des projets de la COI pour l'IODE à Ostende (Belgique), soit sous la forme de « détachements virtuels », le personnel détaché travaillant depuis son lieu de travail habituel.

30. Il est en outre important de noter que le chiffrage du projet tel qu'il est présenté ci-dessous ne couvre que la coordination du projet et les services centraux. Les États membres participant à l'ODIS devront allouer leur propre personnel et des ressources supplémentaires (par exemple, des infrastructures) pour participer aux activités et au réseau de l'ODIS. Ils ne sont PAS inclus dans les estimations de coûts ci-dessous. Il est également à noter que les estimations de coûts ont été préparées sur la base d'une « meilleure estimation possible » et peuvent changer au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet. Le Groupe directeur de l'IODE pour le projet ODIS sera responsable du suivi continu des progrès et de la mise à jour des besoins en ressources.

*Les composantes de coût :*

31. Les composantes de coût du projet sont les suivantes (provisoires et sur la base d'une estimation) :

- Composante 1 : Opérationnalisation du secrétariat de l'ODIS
- Composante 2 : Développement des capacités (via la phase 1 de l'Ocean InfoHub et au-delà)
  - Sous-composante 2.1 : Centre de partenariat pour l'ODIS
  - Sous-composante 2.2 : Assistance aux États membres pour rejoindre le réseau
  - Sous-composante 2.3 : Assistance aux États membres et aux utilisateurs individuels pour l'utilisation des services
- Composante 3 : Poursuite du développement et de la maintenance d'ODISCat
- Composante 4 : Activités nationales liées à la participation à l'ODIS

*Tableau des coûts globaux :*

Année → Élément de coût ↓	2021 (en \$ US)	2022 (en \$ US)	2023 (en \$ US)	2024 (en \$ US)	2025 (en \$ US)	Total (en \$ US)
COMPOSANTE 1	30 000	419 000	419 000	419 000	419 000	1 706 000
COMPOSANTE 2	0	60 000	60 000	60 000	60 000	240 000
COMPOSANTE 3	30 000	80 000	80 000	80 000	80 000	350 000
COMPOSANTE 4	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>60 000</b>	<b>559 000</b>	<b>559 000</b>	<b>559 000</b>	<b>559 000</b>	<b>2 296 000</b>

Tableau 3 : budget provisoire (meilleure estimation possible) du projet ODIS (2021-2025)

**Proposition de décision**

32. Compte tenu de ce qui précède, la proposition de décision est référencée sous le nom Dec. A-31/3.4.2(II) dans le document relatif aux décisions à adopter (document [IOC/A-31/APRev 2](#))